

Formalités administratives

Pour obtenir	Où s'adresser	Pièces justificatives ou démarches	Validité
Carte nationale d'identité Obtention et renouvellement	Mairie du domicile	Première demande : - deux photographies récentes - un justificatif de domicile - une copie de l'acte de naissance En plus pour les mineurs : - le livret de famille des parents - une autorisation du représentant légal (prévu au dossier) Renouvellement : - l'ancienne carte - un justificatif de domicile - deux photos récentes	10 ans
Passeport Obtention et renouvellement	Mairie équipée biométrie	Prendre contact avec la mairie de Voves Tél : 02.37.99.14.95	Adultes : 10 ans Enfants : 5 ans
Perte de carte nationale d'identité ou du passeport	Gendarmerie ou Commissariat de police ou Mairie du domicile	Se présenter pour l'enregistrement de la déclaration sur les circonstances et la date de la disparition	
Sortie du territoire	Mairie du domicile	- Livret de famille - carte d'identité enfant et parents	6 mois
Carte d'électeur Obtention	Mairie	- Avoir 18 ans, domicilié ou six mois de résidence dans la commune ou acquitter une contribution directe communale pour la 5ème année consécutive - Pièces d'identité - Justification de domicile (quittance de loyer, gaz, téléphone)	
Vote par procuration	Gendarmerie ou Commissariat de police	- Carte nationale d'identité - carte d'électeur - Identité exacte de l'électeur mandaté inscrit dans la même commune	Soit - 1 tour de scrutin 2 tours 1 an
Service national Recensement	Mairie du domicile	Garçons et jeunes filles entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du mois suivant avec livret de famille des parents	
Mariage formalités	Mairie du domicile ou de la résidence	Retirer un dossier de mariage	Au moins 3 mois avant la date prévue
Pacte civil de solidarité (Pacs)	Tribunal d'Instance de la résidence commune	- Retirer un dossier auprès du greffe du tribunal d'Instance - Possibilité de prendre conseil auprès d'un notaire	
Naissance déclaration	Mairie du lieu de naissance	- Livret de famille - Certificat de constatation de naissance établi par le médecin ayant pratiqué l'accouchement	Dans les 3 jours suivant la naissance

Extrait ou copie d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	- Indiquer nom, prénoms, date de naissance et filiation	
Décès Déclaration	Mairie du lieu de décès	- Pièces d'Etat-Civil de la personne décédée - Livret de famille - Certificat du médecin ayant constaté le décès	Dans les 3 jours suivant le décès
Extrait de casier judiciaire	Service du Casier judiciaire national 44317 Nantes cedex 03	- Copie livret de famille ou extrait de naissance - Enveloppe timbrée	
Urbanisme ou Permis de construire	Mairie du lieu de construction	Dossier à retirer en fonction du type - de construction - de demande d'urbanisme	
Inscription à l'école maternelle et élémentaire	Mairie du domicile	- Livret de famille - Carnet de santé - certification de radiation (si venant d'une autre école) - Retirer un dossier d'inscription	